

FEVRIER 2009 • N°37

axiales

LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS



ZOOM

Assistant familial
un professionnel
de l'accueil
[P.2]



PORTRAIT

Paule Lagrasta
Diriger une DDASS,
c'est rester en éveil
[P.8]

► **LE POINT SUR :**

**Les programmes
locaux de citoyenneté**
[P.4-6]

L'Assemblée Départementale a voté les 16 et 17 décembre dernier son budget pour l'année 2009.

Il s'élève à près de 1,7 milliard d'euros qui iront pour l'essentiel nourrir l'économie girondine ou soutenir les personnes.

Dans ce budget, près de 650 millions d'euros seront consacrés aux actions sociales et de santé.

Durant la même session, les élus départementaux ont validé les « programmes locaux de citoyenneté » qui deviennent donc opérationnels dans les villes qui souhaiteront s'y associer.

Rappelons que les « programmes locaux de citoyenneté » regroupent des actions dont l'objectif premier est de renforcer le lien social et citoyen dans la ville.

Nous en avons souvent parlé dans « Axiales », accompagnant la réflexion qui a précédé cette nouvelle politique du Conseil Général.

Après la réflexion, les « programmes locaux de citoyenneté » doivent maintenant se traduire par des actions concrètes.

On trouvera, dans le cahier central de ce numéro, quelques exemples de ces actions qui témoignent de l'existence d'initiatives, souvent locales, qu'il reste à encourager et à fédérer.



SOCIAL

SANTÉ

INSERTION

ENFANCE

PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES

Axiales est une publication du Conseil Général de la Gironde • Directeur de la publication : **P. MADRELLE** • Directeur délégué à la publication : **J. L. GRELIER** • Direction de la communication • Réalisation : abc communication • Rédaction : Manuel Rulier • Crédit photos : Photothèque Conseil Général, Aurélien Marquot • Tirage : 13 000 exemplaires • Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux • Tél. : 05 56 99 33 33 • Site internet : www.gironde.fr • Ce magazine est imprimé sur papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 14001.

ZOOM

► Assistant familial : un professionnel de l'accueil



On les appelait autrefois les nourrices. Ce sont aujourd'hui les assistants familiaux. Des familles de substitution, rémunérées par le Conseil Général, qui hébergent, éduquent et aiment un enfant de 0 à 21 ans, pendant une semaine ou des années, selon sa situation personnelle (parents en grande détresse, etc.). Depuis 10 ans, le Conseil Général fait évoluer le statut de ces travailleurs sociaux pas comme les autres, grâce à l'agrément et à la formation continue.

> Un métier passionnant mais difficile

1200 familles d'accueil sont concernées dans notre département. Pour exercer ce métier il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le service PMI (Protection maternelle et infantile) du Conseil Général, après une enquête de quatre mois au cours desquels la famille est auditée à domicile par un travailleur social et un psychologue. L'autorisation d'accueil une fois délivrée, pour 5 ans renouvelables, par le Président du Conseil Général (à qui, légalement sont confiés les enfants), la famille doit suivre une formation. Un stage de 60h les prépare au métier d'assistant maternel suivi d'une formation diplômante de 240 heures.

> Un diplôme d'Etat à la clé

Depuis 10 ans, le Conseil Général est très attentif au degré de formation de ses assistants familiaux. C'est un travail complexe qui demande beaucoup d'investissement. Car accueillir un enfant, c'est mettre à disposition sa propre histoire familiale. Il faut s'engager affectivement sans l'étouffer, lui permettre de se construire en sachant qu'un jour peut-être il pourra retourner auprès de ses parents. L'horizon visé par le Conseil Général est toujours le retour auprès de la famille naturelle de l'enfant. Les assistants familiaux savent donc qu'à l'accueil peut succéder une période de rupture suite au départ de l'enfant. Pour les aider, dans ce domaine comme dans tous ceux que touchent leur profession (maltraitance, enfant différent, troubles du comportement, communication, etc.), le Conseil Général finance des formations continues et œuvre pour la professionnalisation de ses agents. Ces travailleurs sociaux peuvent passer une validation d'acquis d'expérience. Ceux qui auront obtenu le diplôme d'Etat d'assistant maternel, n'auront pas besoin de faire une demande de renouvellement d'agrément. Il n'y a pas de formation pour apprendre à aimer un enfant, mais l'accueillir et l'aider à se construire, c'est un vrai métier ! ■

Intéressé par le métier d'assistant familial ?

Pour candidater, il suffit d'en faire la demande auprès de la direction Enfance et Famille du Conseil Général ou à la Maison départementale de la solidarité et de l'insertion (MDSI) de son secteur.

PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

► Un logo pour fédérer les pros du service d'aide à domicile



Il est malaisé, pour une personne âgée bénéficiaire de l'APA ou son entourage, de se repérer dans la jungle des professionnels qui proposent aujourd'hui des services d'aide à domicile. Pour un choix plus éclairé, plus sécurisé, mieux informé, donc plus libre, le Conseil Général lance dès février une campagne de communication en trois étapes.

1. Un logo fédérateur a été créé afin de reconnaître les professionnels autorisés par le Conseil Général. Chaque service recevra un cd-rom contenant les déclinaisons du logo (avec plaquette, affiches, etc.) qu'elle pourra reproduire pour son propre compte.

2. Pour obtenir un maximum d'informations sur l'aide à domicile, les personnes âgées peuvent aussi se tourner vers les 5 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du territoire. Afin d'augmenter la visibilité de ces CLIC, de les fédérer et de les soutenir, le Conseil Général a aussi créé un logo.

3. Au mois de mars enfin, une campagne de communication générale informera les Girondins sur cette double création de logo, en les incitant à se tourner vers les professionnels et les CLIC labellisés. ■



Validation d'expérience chez les gens du voyage

Habituellement, chez les gens du voyage, la transmission des savoir-faire se fait de génération en génération et de père en fils, dans les domaines techniques et en particulier le bâtiment. Les compétences de ces personnes sont donc directement issues de l'expérience. Ce sont ces acquis que L'AFPA Aquitaine, l'Association Les Amis des Voyageurs 33 et la DDTEFP de la Gironde ont décidé de valider (VAE : validation des acquis de l'expérience) pour pérenniser les savoir-faire de ces populations. Les 12 premiers candidats engagés dans la démarche ont reçu leur diplôme, un titre professionnel de «Façadier Peintre», le jeudi 18 décembre, à 14h à l'AFPA de Bordeaux Caudéran.

A savoir !

Désormais, le dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie peut-être rempli en ligne, téléchargé sur www.gironde.fr puis retourné par courrier.

ENFANCE

► Succès pour les Journées de l'Internat



institutions, ont été fructueux. Si la question de l'usure professionnelle a été abordée, on peut souligner l'importance de l'implication des personnels qui

placent en tête de leurs préoccupations, la nécessité de faire progresser le projet d'établissement et de s'investir dans des actions novatrices. ■

Voici quelques extraits choisis de certaines interventions :

Mme Chantal Herran, psychologue, conseillère technique à la DEF :

[à propos des actes de la vie quotidienne] :

> «tous ces moments se répètent jour après jour presque à l'identique, en une sorte de ritualisation de la vie au sein de l'internat. Chez l'enfant, la rythmicité et la régularité sont d'un grand intérêt : pour la construction de la pensée de soi et du monde.»

> «accueillir des enfants en internat, c'est accueillir le désordre. Les enfants ne sont pas encore capables de respecter un règlement, des principes de fonctionnement stricts et la cohabitation avec leurs camarades. La confrontation à ces enfants carencés et mal structurés peut raviver chez l'éducateur ses propres vulnérabilités et susciter un retour sur des positions régressives».

Saül Karsz, philosophe

[prise en charge ou prise en compte ?]

> «Enfants et jeunes sont-ils chez nous ou placés dans nos institutions ?

En internat, les rapports entre les personnes ne sont pas qu'interpersonnels. Les effets éducatifs ne relèvent pas uniquement des actions éducatives. La souffrance des éducateurs n'est-elle pas inhérente au travail social ? Et que pèse-t-elle par rapport à la souffrance de l'enfant ? Qu'est-ce qu'un bon éducateur ? Il faut se poser ces questions...»



Depuis trois ans, le Conseil Général travaille en lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse sur la fonction éducative de l'accueil en Maison d'enfants à caractère social (MECS) ou en foyer spécialisé (pour des enfants placés par l'Aide sociale à l'enfance, compétence départementale). Dans ces établissements, les jeunes en souffrance familiale se reconstruisent, encadrés par des éducateurs attentifs. C'est à ces derniers qu'étaient dédiées les Journées de l'Internat du 27 et 28 novembre 2008, espace Treulon, à Bruges.

Ce rendez-vous, deuxième d'un cycle de trois ans, a remporté un vif succès, en grande partie dû à la qualité des intervenants et au nombre de participants (280).

Les Bataclowns, le dessinateur Chapu, la troupe de théâtre du Versant, les cuisiniers du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), ont également fait de ces deux jours une réussite.

Les échanges entre professionnels, habituellement isolés dans leurs

Contact

Conseil Général de la Gironde
Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) :
05 56 99 35 06

A savoir

Les prochaines «Journées de l'Internat» auront lieu en novembre 2009.



Les programmes locaux de citoyenneté : de la théorie à la pratique

> Renforcer les liens sociaux entre les habitants

L'objectif des programmes locaux de citoyenneté est de renforcer le lien social dans les lieux où se manifestent des risques d'exclusion et de réintégrer les habitants dans la vie de leur quartier, afin qu'ils retrouvent toute leur place de citoyens actifs.

Au début de l'année 2009, le Conseil Général va proposer aux maires concernés d'intégrer cette nouvelle politique et de recueillir leurs propositions.

Les communes, les intercommunalités ou les associations seront invitées à orienter leurs actions autour de trois axes prioritaires :

- Pour une relation de confiance avec les services publics et les institutions,
- Pour une citoyenneté active,
- Pour l'égalité des chances.

Pour assurer le respect de l'éthique de ces trois axes, le Conseil Général crée une instance consultative : le Conseil départemental de la citoyenneté.

Lapsac des villes, Lapsac des champs

En 2008, le Conseil Général a demandé au Lapsac* un complément d'enquête afin d'étudier la situation sociale de trois villes situées en zones rurales. Cette étude a validé certaines observations sociologiques déjà bien connues en milieu urbain : chômage, exclusion, délinquance étant les vecteurs du sentiment d'insécurité.

Les programmes locaux ne sauraient s'appliquer seulement dans certaines zones urbaines, car il existe aussi des zones rurales fragiles. ■

*Lapsac : Laboratoire d'analyse des problèmes sociaux et de l'action collective

3 questions à Jacques Faucher concernant le « Guide des bonnes pratiques en Santé publique »

Qu'est ce que le Guide des bonnes pratiques ?

C'est un document rédigé par la Direction des Actions de Santé à partir de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé, ayant grandement modifié le Code de la Santé publique.

Ce guide, qui s'adresse à tous les professionnels de la DAS, est censé faciliter une réflexion sur leurs pratiques. Surtout, il cherche à dépasser une application immédiate des lois pour mieux percevoir leur esprit à la lumière de l'expérience des professionnels.

Comment est-il rédigé ?

Dans une première partie, on rappelle «les pré-requis pour fonder la réflexion» : la santé et sa promotion, la prévention, le dépistage, la pédiatrie du développement, les réseaux, la précarité, la vulnérabilité, la parentalité, l'accompagnement.

Dans un deuxième temps, on précise les valeurs fondatrices de la citoyenneté et de la vie en société : égalité devant le service public, contribution à la réduction des inégalités sociales et géographiques, contribution à la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes.

Viennent ensuite les valeurs professionnelles : respect de l'éthique et de la déontologie, la norme, le secret médical et le secret professionnel, la tolérance, l'empathie et la sollicitude.

La dernière partie insiste sur les limites et les compétences, le travail interdisciplinaire, en se référant aux cadres législatifs et réglementaires. Les valeurs et la réflexion sur le travail viennent avant les textes législatifs ou réglementaires !

Quand on parle de «bonnes pratiques», à quel domaine fait-on référence ?

L'expression est ambiguë. Il y a une tension inévitable dès qu'on veut adapter les normes particulières d'une société à des personnes précises dont on veut tenir compte de la situation singulière, alors qu'on voudrait les considérer comme des citoyens... autrement dit des personnes devant tenir compte de l'intérêt général avant leur intérêt individuel. C'est difficile, mais possible...



La pratique

> Salle «détente» à Blanquefort

Qui n'a jamais pesté en constatant que les magazines de la salle d'attente n'avaient pas été renouvelés depuis les années 90 ?

A Blanquefort, lors des consultations de nourrissons de la PMI, le Docteur Brunerie, Quitterie Lambert (puéricultrice) et l'animatrice de la médiathèque locale n'ont pas attendu la réaction des parents...

«*Nous nous demandions comment animer la salle d'attente. Quand la directrice de la médiathèque nous a proposé de mettre en place une activité livres, nous avons sauté sur l'occasion*» explique le Docteur Brunerie.

Chaque semaine, une animatrice de la médiathèque apporte un lot d'ouvrages choisis. Assise sur un tapis, elle invite mamans et enfants (de 0 à 6 ans) à partager un moment de lecture. «*C'est très interactif*, souligne le Docteur Brunerie. *Des parents proposent spontanément de faire la lecture à d'autres enfants ou bien ils racontent des histoires*». Effet positif de cette initiative : le nombre de personnes qui fréquentent maintenant la médiathèque a augmenté. La lecture en salle d'attente a donc créé une véritable impulsion culturelle tout en facilitant le lien entre les personnes.

Pour pérenniser cette activité ludique, intelligente et conviviale, une convention a été signée entre la municipalité de Blanquefort et le Conseil Général. ■



Le principe

L'accès à la culture est un vecteur de lien social et d'émancipation. Dans un objectif d'égalité des chances, le Département veille à optimiser l'offre culturelle et les actions concertées sur les quartiers et territoires sensibles, par un partenariat identifié avec les centres sociaux, les MDSI, l'IDDAC*.

*IDDAC : Institut départemental de développement artistique et culturel

La pratique

> Jumeler des structures culturelles et des structures d'accueil de personnes handicapées...

Pour l'instant, ce jumelage n'est qu'un projet, mais il permettrait de faciliter l'accès des personnes handicapées à la vie culturelle et aux loisirs... donc au plein exercice de leur citoyenneté. Par ailleurs, les pratiques culturelles peuvent présenter un intérêt thérapeutique pour certaines personnes.

L'insuffisance des liens entre le secteur culturel et le secteur médico-social ne permet malheureusement pas toujours aux handicapés de pren-

dre part à la vie culturelle. Créer des habitudes de travail communes dans ces deux sphères constituerait une réponse originale à cette problématique. Un appel à projets sera lancé début 2009 aux associations culturelles, aux établissements et associations de personnes handicapées. Dès l'été, une sélection de projets sera effectuée et les jumelages devraient commencer à l'automne 2009. ■



Jacques Faucher a 55 ans.

Médecin, docteur en théologie de l'Institut

Catholique de Paris et docteur en anthropologie religieuse de la Sorbonne Paris IV, il est actuellement directeur de l'Espace Bioéthique Aquitain.

Le Conseil Général l'a invité à participer à la formation des acteurs en PMI.

La réflexion menée par la Direction des Actions de Santé autour du Guide des bonnes pratiques pourra alimenter la réflexion autour des futurs programmes locaux de citoyenneté du Département.

Souvenons-nous de ce que Jean Jacques Rousseau écrivait : «Le citoyen est un être éminemment politique qui exprime non pas son intérêt individuel mais l'intérêt général. Cet intérêt général ne se résume pas à la somme des volontés particulières mais la dépasse.» ■

> Les Parcours de découvertes culturelles en 3 questions

Que sont-ils ? Créés par le Conseil Général en 2007 et mis en œuvre par l'IDDAC, ils durent 4 ans et sont destinés à des usagers des MDSI, comme aux travailleurs sociaux qui les accompagnent. Ils participent à des spectacles ou à des ateliers de pratiques artistiques, rencontrent des artistes, visitent des équipements ou des sites culturels.

Depuis quand sont-ils en place ? Depuis 2007 de manière expérimentale. Les parcours actuels, 2008-2009, sont donc la troisième édition.

Quel est le bilan de cette action ? Une quinzaine d'usagers et 4 ou 5 travailleurs sociaux par MDSI participent aux parcours. 8 MDSI sont actuellement engagées dans ces parcours, ce qui représente environ 150 personnes. 8 nouvelles MDSI seront intégrées tous les deux ans. En 2011, 24 MDSI, sur 37 en Gironde auront suivi un « Parcours de découvertes culturelles » ou y seront engagées. Une présentation de cette action fait partie d'un protocole d'échanges avec l'IRTS Aquitaine, le gouvernement de Navarre (Espagne), l'UNESCO et la Région Aquitaine. ■



La pratique

> Charte de la Jeunesse et initiatives de jeunes

Le principe

La jeunesse est priorité politique pour le Conseil Général. Les élus ont voulu doter les jeunes Girondins d'outils favorisant leur autonomie et leur entrée dans le monde des adultes.

Respect, tolérance, bien-vivre ensemble, reconnaissance et responsabilisation des jeunes, égalité filles/garçons... Une charte de la jeunesse, reprenant ces valeurs, a été rédigée et signée par le Département et ses partenaires : MSA, CAF, DRDJS et Inspection Académique. Ensemble, ils ont pris un engagement pour harmoniser, sur tout le territoire girondin, les procédures et les formalités en rapport avec la jeunesse. Un diagnostic partagé a été établi dans la commune de Lormont : les jeunes ont été questionnés et leur parole recueillie. Trois grands thèmes ont émergé : la reconnaissance des jeunes et les relations aux autres, les droits et les devoirs, la participation l'engagement et les initiatives de jeunes. Ce troisième axe a été retenu par le Conseil Général qui a signé avec Lormont une convention afin de mettre en place des dispositifs favorisant des initiatives de jeunes de 16 à 25 ans en créant une "Bourse initiatives jeunes". Partir en randonnée, construire un projet culturel sur les musiques amplifiées, éditer un ouvrage collectif, mener une action humanitaire... sont autant de projets que le Département pourrait soutenir en lien avec la municipalité. ■



> Les AOC de l'Égalité, BlaBla-Déj et Paroles d'habitants

> AOC de l'Égalité

La diversité culturelle de l'Europe ne cesse de croître. Depuis quelques années, les questions relatives à la place des immigrés se sont enrichies d'une nouvelle entrée : l'histoire et la mémoire des immigrés. Cela suscite plusieurs interrogations : sur les nouvelles politiques migratoires, sur les questions de l'immigration choisie, des identités nationales, des pratiques linguistiques et religieuses, des droits des minorités...

À l'occasion de l'année européenne du dialogue interculturel, du mercredi 3 au samedi 6 décembre 2008,

les villes de Bègles, Bordeaux et Lormont ont valorisé des actions associatives conduites dans la région autour des problématiques de l'interculturel, de la diversité, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité de traitement... Le débat était ouvert. Les acteurs locaux de l'intégration ont pu échanger et réfléchir ensemble pour mener de nouvelles actions de terrain.

> Blabla-Déj

Comme le dit un proverbe sénégalais : «Il n'y a pas de personnes qui ne s'entendent pas, il n'y a que des personnes qui ne se sont pas parlées.» Rares sont les espaces libres où l'on peut prendre la parole dans le respect de

l'autre et échanger sur n'importe quel sujet. Depuis 3 ans, le CLAP Sud-Ouest (comité de liaison et d'alphabétisation) et le centre social culturel de Lormont Génicart organisent un petit déjeuner-débat avec des invités, créant ainsi un espace convivial où les habitants peuvent aussi participer à des ateliers de dégustation, en faisant garder leurs enfants. Le groupe moteur des BlaBla-Déj est composé de salariés du centre social et d'habitants adhérents. Ils abordent des questions d'actualités ou de grands thèmes religieux, politiques («moi, toi, nous, et la politique», «j'expérimente, donc j'avance», «l'eau nouvelle source d'inégalité», «la décolonisation, parlons-en», «résistance et solidarité»...). Des sociologues, des intellectuels, des militants, des politiques enrichissent le débat, mais la parole est d'abord donnée aux habitants qui peuvent même avoir recours à des interprètes. Etudiants, actifs, chômeurs, femmes, jeunes et enfants... tout le monde a quelque chose à dire.

Prochaine étape : l'équipe organisatrice souhaite mettre en place des universités populaires, d'abord à Lormont, puis partout dans la CUB.

> Paroles d'habitants

Soutenus par la ville de Lormont, des comédiens ont capté les paroles de Lormontais puis les ont mises en scène. Une fois théâtralisée, cette lecture du «dit» est plus percutante et ouvre le débat : on aborde les sujets «qui fâchent», on désigne plus clairement ce qui pose problème dans la vie de tous les jours. La troupe porte cette «bonne parole» un peu partout dans les lieux publics de la ville... Ils éditent aussi un petit journal distribué dans les immeubles du quartier. ■

Deux autres projets originaux que le Conseil Général pourrait soutenir dans le cadre des programmes locaux de citoyenneté.

> Un jardin extraordinaire

Le collectif Bordeaux Nord (Bacalan et les Chartrons) regroupe le centre social et familial de Bordeaux Nord et l'opérateur culturel privé «la boîte à jouets». Ensemble, ils «boostent» la vie associative du quartier. Leur dernier projet ? Créer un jardin qui soit à la fois un espace familial, un lieu d'exposition et de balade pour les gens du quartier accompagnés de leurs compagnons à quatre pattes. Bref, un jardin pour tous au cœur de la ville.

> Ça va mieux en le disant

Le centre social de Beaudésert propose de créer un journal qui recueillerait la parole des habitants. Média indépendant et néanmoins soutenu par la collectivité, réalisé par et pour les habitants, ce journal serait le reflet de l'opinion populaire, de ses réalités, de son engagement dans la vie de la cité. ■

> 45 minutes pour mieux accueillir la vie

Contact

ANSFT - 18 rue René Coty - 76133 Rolleville
email : ansft@hotmail.com

Le Congrès des sages-femmes s'est tenu les 16 et 17 octobre derniers à la maison cantonale de Bordeaux Bastide. Organisé par l'association nationale des sages-femmes territoriales (elles sont rattachées aux conseils généraux ou aux mairies), et fortement soutenu par l'équipe girondine, il réunissait une centaine de professionnelles de la France entière, ainsi qu'une anthropologue, une sociologue et les membres de l'association bordelaise «promofemmes». Elles ont abordé des thèmes rattachés aux premiers moments de la vie : «De l'anonymat à la discrétion» (l'accouchement sous X et le secret de l'accouchement) ou «Maternités d'ailleurs (question sur la maternité des femmes issues de l'immigration). Le 17 octobre était réservé aux discussions sur l'accompagnement du lien mère-enfant en milieu carcéral.

Ces journées d'étude ont également permis de traiter le sujet de l'entretien prénatal précoce. Acté par la dernière loi sur la protection de l'enfance (2007) il prévoit une entrevue de 45 minutes avec les parents et une sage-femme, afin de parler du projet de naissance et de dissiper, dès le 4ème mois, les craintes éventuelles de la maman ou du papa. Cet entretien, non obligatoire mais vivement conseillé, peut aussi être assuré lors d'une visite médicale chez le gynécologue ou l'obstétricien. Les futures mamans doivent se renseigner auprès de leur MDSI ou lors de leur première visite à la maternité. Elles recevront une plaquette explicative début 2009. ■

> La MASP assure

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé créée dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection des majeurs, réforme le dispositif des tutelles en direction des plus de 18 ans. Il s'agit d'une mesure administrative, à la charge des Départements, qui s'adresse à toutes les personnes majeures, bénéficiaires de prestations sociales et dont la santé et la sécurité sont menacées par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources. L'objectif est de permettre à ces personnes de retrouver une gestion autonome de leurs ressources. La MASP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. ■

Contact

Conseil Général de la Gironde
Direction des Actions territorialisées
et du Développement social : 05 56 99 33 24

> Ne laissez pas la violence s'installer

Les humiliations, les insultes, les menaces, les pressions psychologiques, les gifles, les coups, les agressions sexuelles, les viols... sont parfois commis par un conjoint. Ces violences sont punies par la loi. Pourtant, les femmes qui les subissent craignent souvent d'en parler. Elles ont peur et s'isolent, paralysées par la honte.

Il existe un numéro unique et pratique pour sortir du cycle de la violence conjugale : que l'on soit témoin d'une telle agression ou qu'on en soit victime, on peut appeler le 3919 à tout moment. Ce numéro national, unique et gratuit permet d'alerter, de dénoncer, d'entreprendre des démarches auprès d'un médecin, de la police ou de la gendarmerie. Les victimes, dirigées vers des associations ou des services spécialisés peuvent bénéficier d'aides et de conseils. ■

Contact

3919 appel gratuit. Ouvert du lundi au samedi, de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h.
www.stop-violences-femmes.gouv.fr

39 19
Appel
gratuit

Violences conjugales
Parlez-en
avant de ne plus
pouvoir le faire.

APPELEZ LE
3919

Le 3919 est un numéro national unique et gratuit, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés. Il est destiné aux victimes de violences conjugales et permet de signaler les faits à la police ou à la gendarmerie. Le 3919 est un service de l'Etat. Pour en savoir plus, consultez le site www.stop-violences-femmes.gouv.fr.



Paule Lagrasta

Directrice de la DDASS de Gironde

Au 1^{er} janvier 2010, les DDASS et les DRASS* se fonderont dans les Agences Régionales pour la Santé, les ARS. Pour Paule Lagrasta, directrice de la DDASS de Gironde, les noms changent, mais les enjeux restent.

«Diriger une DDASS, c'est rester en éveil»

Que se passera-t-il pour elle le 1^{er} janvier 2010 ? «Peu importe. J'irai là où l'on aura besoin de moi. Les DDASS et les DRASS disparaissent, mais les ARS sont porteuses des mêmes exigences. Elles devront notamment assurer une meilleure cohérence dans la gestion des problèmes de santé entre les organismes d'assurance maladie et ceux de l'Etat. Développer les soins, mieux formaliser les parcours du malade entre la médecine libérale et les hôpitaux. De même, la direction de la Cohésion Sociale aura comme ambition de créer une véritable "Direction de mission" au service de la cohésion sociale.»

ELLE L'A DIT

« Diriger une DDASS, c'est être en éveil permanent sur certaines questions de société. »

en Gironde. «Je passe sans état d'âme des Bourgogne blancs aux rouges de Bordeaux» s'amuse Paule Lagrasta, qui reprend son sérieux dès que l'on évoque la lutte contre l'alcool, une des nombreuses missions portées par la DDASS.

La DDASS et le Département, main dans la main

La DDASS est très présente dans la vie des Girondins. «Nous contrôlons tout ce qui touche à la santé et à l'environnement : l'eau des robinets, la qualité de l'air, celle des intérieurs (radon, amiante, etc.), le niveau sonore... Notre pouvoir s'étend assez loin. Nous menons par exemple des enquêtes pour apprécier l'état de salubrité des logements. Si des travaux s'imposent, nous pouvons forcer le propriétaire à les faire. Pendant ce temps, nous relogeons les locataires lésés.» La DDASS a aussi des missions en commun avec le Conseil Général. «Le Département prend en charge l'hébergement des personnes âgées et des adultes handicapés, tandis que nous nous

occupons des soins. Nous luttons ensemble contre la maltraitance dans les institutions et collaborons sur d'importants programmes de santé publique : le cancer, la drogue, le tabac, l'alcool, la malnutrition, la maladie d'Alzheimer.»

Un dernier défi à relever ? «Nous devons progresser sur la question de la prise en charge des questions de santé mentale. C'est une urgence !» Paule Lagrasta n'a décidément aucune envie de prendre sa retraite... ! ■

* Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et leurs équivalentes régionales, les DRASS.

«On dirige avec son vécu»

Paule Lagrasta n'a jamais hésité à se déplacer pour son travail. «Sur le plan familial, c'est assez difficile à supporter. Au point de vue professionnel, c'est un enrichissement : les directeurs n'ont pas les mêmes atouts en poche. Chacun apporte un vécu, des envies, un combat à mener. Cet investissement évite aux dossiers de rester au point mort.» Après être sortie de l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes en 1974, elle débute comme inspectrice chargée des questions hospitalières et médico-sociales en Lozère. Elle dépose ensuite ses valises de directrice dans la Creuse, la Haute-Savoie, la Loire, la Saône-et-Loire et enfin

Pour mieux la connaître

> Etat civil

Née le 20 juillet 1948, à Grenoble en Isère. Mariée, un enfant.

> Diplômes

Licence en droit et maîtrise de sociologie (1972).

> Livre de chevet

«La musique du père», de Dermot Bolger

> Artiste préféré

Jeff Buckley

> Hobbies

Vélo, natation, course à pied. Rando en montagne.

> Devise

«La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil» René Char.

Contact

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde
Espace Rodesse - 103 bis rue de Belleville - BP922 - 33062 Bordeaux - Tél : 05 57 01 91 00
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 sauf le vendredi jusqu'à 16h15